

Mary

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 82/II89 du 16/12/1982
MTPS. DGTEP. DTP. SAV 1/10

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1981 de Monsieur NGOULOU Rigobert, Administrateur des S&F (Administration Générale).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

D.B.
[Handwritten marks]

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 26/6/1958 fixant la réglementation sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

D.C.
[Handwritten marks]

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services administratifs et Financiers ;
Vu le décret n° 65/170/FP du 25/6/1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire, réunie à Brazzaville le 1er Juin 1982

DECRETE :

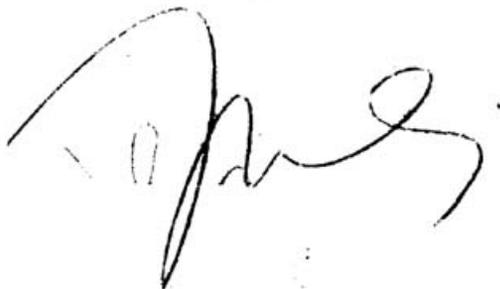
ARTICLE 1er.- Monsieur NGOULOU Rigobert, Administrateur de 3° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des S.A.F. (Administration Générale) en service au Secrétariat Général au Plan à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1981 à deux (2) ans pour le 4° échelon de son grade.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Décembre 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIOLA .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP.
D.B.
D.C.F.
SGCM/BC
S.G. PLAN
DOSSIER
INTERESSE

1
3
3
2
2
2
3
1

